

ARRÊTÉ N°2026-DRJH-029

--

PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS A MADAME MAËVA DURAK

Le maire de la ville d'Auxerre,

Vu l'article L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°CM-2026-003 fixant à 12 le nombre d'adjoints ;

Vu la délibération n°CM-2026-004 portant sur l'élection des adjoints;

Considérant que Madame Maëva DURAK a été élue 8^{ème} adjointe ;

Arrête,

ARTICLE 1er : Madame Maëva DURAK est nommée 8^{ème} adjointe en charge du Commerce et de l'Artisanat

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise à :

- Maëva DURAK,
- La Direction Générale des Services
- La Direction de la revitalisation résidentielle et commerciale
- La Trésorerie

Le 11 mai 2026

Le Maire,



Mathieu DEBAIN